

VULLIENS



Vulliens, novembre 2016

PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL N° 2016/01

INDEMNITES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL DE VULLIENS

DES LE 1^{ER} JUILLET 2016

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En ce début de législature, le bureau du Conseil vous présente ses propositions d'adaptation d'indemnités pour les membres du conseil général qui n'ont pas été changés depuis 2007.

Le bureau du Conseil estime que les indemnités pour la législature 2016-2021 doivent rester convenables afin de rétribuer correctement les personnes qui s'investissent pour la commune.

Nous remarquons que le nombre de commissions augmente au fil du temps et les dossiers deviennent de plus en plus complexes. Cette proposition d'adaptation rejoint ce qui se pratique dans les communes environnantes.

En conclusion, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter cette modification pour la législature 2016-2021.

Pour le bureau du conseil

Le président du Conseil

Christophe Chappuis



Le secrétaire

Caroline Dutoit



Commune de Vulliens

Indemnités

		<u>Dès le 01.01.2012</u>	<u>Dès le 01.07.2016</u>
I.LEGISLATIF	Président du Conseil	CHF 100.- / séance	CHF 150.- / séance
	Secrétaire du Conseil	CHF 180.- / séance	CHF 220.- / séance
BUREAU DE VOTE	Président, Secrétaire et scrutateurs	CHF 50.- / votation	CHF 50.- / votation
COMMISSION DE GESTION / FINANCES	Par membre et selon liste de présence	CHF 50.- / séance (par membre présent)	CHF 70.- / séance (par membre présent)
COMMISSION D'ETUDE	Délégué du Conseil Général, par personne	CHF 50.- / séance	CHF 70.- / séance
COMMISSION D'ETUDE INTERCOMMUNALE	Délégué du Conseil Général, assemblée hors commune, le soir, par personne	CHF 70.- / séance	CHF 80.- / séance
	Frais de déplacement, plus de 10 km	CHF 0,60 / km	CHF 0,70 / km

